

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de la légalité et des élections

Affaire suivie par : Le Pôle Élections Tél. : 02 37 27 70 54 / 71 48

Mèl: pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

ARRÊTÉ n°2021-67 relatif à l'implantation du bureau de vote de la commune de Béville-le-Comte pour les élections prévues en 2021

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment les articles L 17, R 28 et R 40;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n°5a/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-13 du 26 août 2020 modifié, relatif au nombre et à l'implantation des bureaux de vote du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2021 ;

Vu la demande de M. le Maire de Béville-le-Comte sollicitant le déplacement du bureau de vote de la commune ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir;

ARRETE

Article 1^{er}: Le bureau de vote de la commune de Béville-le-Comte est déplacé provisoirement, à l'occasion des scrutins de 2021, à l'adresse suivante :

Halle des Sports – Rue des sports – 28700 BEVILLE LE COMTE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et M. le Maire de Béville-le-Comte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le

1 1 MAI 2021

Le Préfet, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général,

Adrien BAYLE

